

COMMUNE DE VILLARD-SAINT-PANCRACE

CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE

Compte-rendu sommaire de la Séance du 23 janvier 2017, 20h30, Présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Etaient présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean Pierre, ARNAUD Patricia, Céline GRANET, AUGIER Laëtitia, NESSON Alain, CORDIER Eveline, CORDIER Georges, PESQUE Caroline, BOULANGER François, PERRINO Charles.

Etaient représentés : M. CAZAN Alexandre par Mme AUGIER Laëtitia, Mme MOYA Nadine par Mme Céline GRANET, M. BIANCHI Armand par M. BOULANGER François.

Absents : MM. CAZAN Alexandre, MOYA Nadine, GUILLEMOT Julien, BIANCHI Armand.

Mme PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et le Conseil a délibéré :

SAVOIR :

1°) Délib. n° 01 - le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire le 21/12/2016 (unanimité)

2°) Délib. n° 02 - Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de compétence automatique PLU à la Communauté de Communes du Briançonnais (unanimité)

3°) Délib. n° 03 - Le conseil municipal (unanimité) :

- APPROUVE le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit le Guy située à cheval sur les communes de Briançon, Puy-Saint-André et de Villard Saint Pancrace.
- APPROUVE la demande d'autorisation IOTA unique au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement formulée par la communauté de communes du Briançonnais auprès du Préfet.

4°) Délib. n° 04 - Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de convention entre la commune et l'Association les Décâblés, relative à l'organisation de 4 concerts (Salle St Paul et centre montagne) dans le cadre de l'édition 2017 de l'Altitude Jazz Festival. (Unanimité).

5°) Délib. n° 05 - le conseil municipal vote les états des restes à réaliser du budget principal de la commune et du budget de l'eau (13 voix pour, 1 abstention : M. BOULANGER François)

6°) Délib. n° 06 - Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 au budget du CEMBREU (unanimité)

7°) Délib. n° 07 – Le conseil municipal décide l'instauration du compte épargne-temps (CET) pour les agents communaux (12 voix pour, 2 abstentions : M. BOULANGER François et M. BIANCHI Armand)

8°) Délib. n° 08 - Le conseil municipal donne son accord à la proposition de cession à la commune d'une motoneige de marque Skidoo Lynx 590 par l'association Les Amis de l'Ecole Laïque. (Unanimité).

9°) Délib. n° 09 - Le conseil municipal vote le tarif du prix de vente des cartes RFID aux acheteurs de Pass Nordic à 1 €. (13 voix pour, 1 abstention : Mme AUGIER Laëtitia)

10°) Présentation au conseil municipal du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Le présent Extrait affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'art. 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fait à Villard Saint Pancrace, le 24 janvier 2017

Le Maire,
Sébastien FINE